



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL
Unité Encadrement et Contrôle des Usages

Demande d'autorisation de manifestation nautique en eaux intérieures

Cette demande, régulièrement renseignée, doit être adressée au service de la Délégation à la Mer et au Littoral de la Gironde au moins 45 jours avant la date prévue de la manifestation.

Nom de la Manifestation :

Date(s) et horaires :

Nom de l'organisateur :

Organisateur :

– adresse :

– téléphone :

Informations relatives aux participants :

– nombre de participants :

– embarcations (types et nombre) :

– public attendu :

– mesures de circulation/stationnement à terre :

Dispositif de sécurité (sur le plan d'eau, et éventuellement à terre : moyens nautiques, de communication, autres...) :

.....

Joindre :

- attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile aux tiers et spécifiant la prise en charge de l'organisation de manifestations sportives
- carte indiquant les zones d'évolution demandées sur le plan d'eau